



KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE
931 rue de Bourges 45160 OLIVET

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE

931 rue de Bourges 45160 OLIVET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de l'association TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'homologation du règlement ANC n°2023-07, modifiant le règlement ANC n° 2019-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les engagements de financement de formation relatifs à des actions de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions comme décrit au paragraphe « 3 Charges à payer pour engagements de financement de formation » de la note Règles et Méthodes comptables de l'annexe. A la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits en charges à payer.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

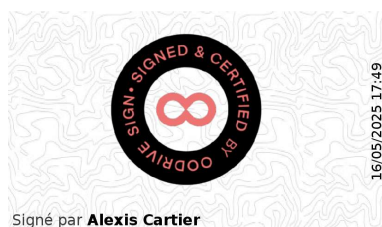


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 16 mai 2025

KPMG SA



Alexis Cartier

Associé

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	159 861,07	159 861,07	-	-
Immobilisations corporelles	1 770 156,43	1 340 018,10	430 138,33	248 956,35
Immobilisations financières	-	-	-	214,09
Total de l'actif immobilisé (I)	1 930 017,50	1 499 879,17	430 138,33	249 170,44
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	6 939 520,00		6 939 520,00	8 059 908,00
Créances sur autres subventions				
▫ Subventions Transitions Collectives	358 121,72		358 121,72	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir	132 471,92		132 471,92	61 070,19
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP	30 447,76		30 447,76	35 800,76
Autres créances	139 483,26		139 483,26	134 224,63
Charges constatées d'avance	46 543,04		46 543,04	15 018,32
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	5 911 344,06		5 911 344,06	7 849 087,27
Comptes de liaison			-	-
Total de l'actif circulant (II)	13 557 931,76	-	13 557 931,76	16 155 109,17
TOTAL GENERAL (I+II)	15 487 949,26	1 499 879,17	13 988 070,09	16 404 279,61

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserve		
Report à nouveau	704 671,92	(913 143,27)
Excédent ou déficit	(553 560,73)	1 617 815,19
Total des fonds propres (I)	151 111,19	704 671,92
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	64 342,00	44 298,45
Provisions pour charges	648 778,33	609 955,42
Total des provisions (III)	713 120,33	654 253,87
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées	-	-
France Compétences	-	-
Etat convention Transitions Collectives	2 480 548,89	2 479 479,66
Charges à payer pour engagements de financement de formation	10 072 961,31	11 981 671,63
Dettes fournisseurs	60 157,58	135 831,14
Dettes fiscales et sociales :		
▣ Dettes fiscales	87 715,27	66 515,42
▣ Dettes sociales	386 739,92	340 673,57
Autres dettes	35 716,00	41 182,40
Comptes de liaison		-
Produits constatés d'avance		-
Total des dettes (IV)	13 123 838,97	15 045 353,82
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	13 988 070,49	16 404 279,61

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2024

	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences				
▢ au titre des collectes légales	14 501 106,00	15 207 317,00	(706 211,00)	-4,64%
▢ au titre de la péréquation		-		N/A
Contributions supplémentaires	-	3 530 020,00	(3 530 020,00)	-100,00%
Subventions de formation	882 035,84	191 424,38	690 611,46	360,78%
Utilisation des fonds dédiés	211 544,00	-	211 544,00	
Autres produits de formation		-	-	
▢ Reprise de provisions	44 298,45	74 194,00	(29 895,55)	-40,29%
▢ Autres produits	4,89	-	4,89	N/A
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	15 638 989,18	19 002 955,38	(3 363 966,20)	-17,70%
Charges de formation	14 491 957,59	15 850 532,27	(1 358 574,68)	-8,57%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	173,90	31 443,01	(31 269,11)	-99,45%
Reports en fonds dédiés	211 544,00	-	211 544,00	N/A
Autres charges	6 893,07	-	6 893,07	N/A
TOTAL CHARGES DE FORMATION	14 710 568,56	15 881 975,28	(1 171 406,72)	-7,38%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	928 420,62	3 120 980,10	(2 192 559,48)	-70,25%

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2024 (SUITE)

	2024	2023	Variation	%
Subvention de fonctionnement	155 704,60	119 648,21	36 056,39	30,14%
Transferts de charges		-	-	N/A
Reprises de provisions pour risques et charges				
□ Au titre des appels à projets FPSPP		-	-	N/A
□ Autres		-	-	N/A
Utilisation des fonds dédiés		-	-	N/A
Autres produits		-	-	N/A
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	155 704,60	119 648,21	36 056,39	30,14%
Autres achats et charges externes	412 281,44	426 799,76	(14 518,32)	-3,40%
Impôts et taxes	109 302,61	98 872,27	10 430,34	10,55%
Charges de personnel Salaires et traitements				
□ Salaires et traitements	818 407,79	771 625,09	46 782,70	6,06%
□ Charges sociales	450 194,80	405 937,59	44 257,21	10,90%
Dotation aux amortissements et provisions				
□ Dotation aux amortissements et dépréciations	17 287,92	11 772,62	5 515,30	46,85%
□ Dotation aux provisions	38 822,91	82 078,35	(43 255,44)	-52,70%
Reports en fonds dédiés		-	-	N/A
Autres charges		-	-	N/A
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 846 297,47	1 797 085,68	49 211,79	2,74%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(1 690 592,87)	(1 677 437,47)	(13 155,40)	0,78%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	(762 172,25)	1 443 542,63	(2 205 714,88)	-152,80%
PRODUITS FINANCIERS	262 961,48	214 393,45	48 568,03	22,65%
CHARGES FINANCIERES		653,13	(653,13)	-100,00%
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	262 961,48	213 740,32	49 221,16	23,03%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	714,59	(714,59)	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	215,96	20,35	195,61	961,23%
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(215,96)	694,24	(910,20)	-131,11%
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	54 134,00	40 162,00	13 972,00	34,79%
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	(553 560,73)	1 617 815,19	(2 171 375,92)	-134,22%

TOTAL PRODUITS	16 057 655,26	19 337 711,63	(3 280 056,37)
TOTAL CHARGES	16 611 215,99	17 719 896,44	(1 108 680,45)

ACTIVITE ET MOYENS

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Transitions professionnelles

- l'instruction des demandes de prise en charge des projets des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à durée déterminée, des salariés titulaires d'un contrat de travail conclu avec une entreprise de travail temporaire et des salariés titulaires d'un contrat de travail d'intermittent du spectacle, et la décision quant à la réalisation et le financement des projets de transition professionnelle ; dans ce cadre, l'Association apprécie la pertinence du projet professionnel et notamment la cohérence du projet de transition professionnelle destiné à permettre de changer de métier ou de profession, la pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagés à l'issue de l'action de positionnement préalable et les perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région ;
- l'examen et la vérification du caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle mentionné au 2° du II de l'article L5422-1 du code du travail ;
- le contrôle de la qualité des formations dispensées dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, tel que prévu à l'article L. 6316-3 du code du travail, en s'assurant, sur la base de critères définis par décret en Conseil d'Etat, de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité ;
- le paiement des frais résultant des actions de formation mentionnées au 1° de l'article L. 6313-1 du code du travail qui s'effectue dans les conditions prévues aux I et II de l'article R. 6332-25 et par l'article R. 6332-26 du même code.
- l'examen des recours gracieux contre la décision de l'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » par une instance paritaire de recours, créée au sein de l'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » par son Conseil d'administration, et, le cas échéant, pour les projets de transition professionnelle, la transmission d'une demande de médiation à France compétences, telle que prévue à l'article R. 6123-14 du code du travail

Besoins en compétences et accompagnement

- l'information du public sur les organismes délivrant le conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- le suivi de la mise en œuvre du CEP sur le territoire régional, sur la base de la méthodologie définie par France compétences, ainsi que la participation au partage d'expériences et de pratiques du réseau des opérateurs du CEP (APEC, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales et opérateurs régionaux du CEP des actifs occupés, hors agents publics) ;
- l'analyse des besoins en emplois, en compétences et en qualifications sur le territoire, sur la base notamment du socle d'indicateurs définis au niveau national, ainsi que l'élaboration de partenariats régionaux avec notamment l'Etat, le conseil régional et les acteurs du service public de l'emploi permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels ;
- la définition des critères régionaux pour l'évaluation des dossiers de transition professionnelle. En application du I de l'article R. 6323-14-2 du code du travail, lorsque les demandes de prise en charge d'un projet de transition professionnelle présentées à l'Association Transitions Pro Centre Val de Loire ne peuvent être simultanément satisfaites, la commission est admise à déclarer prioritaires certaines catégories d'actions et de publics au regard des spécificités de son territoire et des recommandations établies par France compétences au titre du 10° de l'article L 6123-5 du même code

Certifications paritaires interprofessionnelles

- L'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » est également chargée du déploiement du socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA) au niveau de la région.
- Dans ce cadre, elle a pour missions d'organiser des sessions de validation de la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles dans la région et d'examiner les dossiers. Elle assure de plus la promotion du socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA).

En complément à l'objet social décrit dans nos statuts, L'Etat a confié à Transitions pro en 2021, la gestion du nouveau dispositif « Transitions collectives » mis en place par l'instruction n° DGEFP/SDPFC/MDFF/2021/13 du 11 janvier 2021 :

- Copilotage opérationnel du dispositif avec la DREETS
- Prise en charge financièrement les dépenses liées aux frais pédagogiques, aux frais de validation des compétences et des connaissances liés à la réalisation de l'action de formation, aux frais annexes, à la rémunération du salarié, aux cotisations de sécurité sociale et les charges légales et conventionnelles assises sur cette rémunération, selon les mêmes modalités que les projets de transition professionnelle de droit commun et dans le respect du I de l'article R. 6323-14-3 et des articles D. 6323-18-1 à D. 6323-18-4 du code du travail (idem CPF-PTP)

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les activités de Transitions pro CVL ont une portée régionale comme le prévoit l'agrément accordé par l'Etat. Concrètement cela se traduit par :

- Le traitement des demandes de prise en charge de formations émises par des salariés qui résident en région CVL ou dont l'entreprise est située en région (nouveau depuis la loi de 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »)
- L'organisation de permanences sur différents lieux au sein du territoire régional. En période de Covid, ces permanences physiques se sont traduites par la mise en place de réunions d'informations et rendez-vous virtuels. Cette dernière modalité a été maintenue de façon optionnelle au-delà des périodes de confinement.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Ressources humaines

L'effectif moyen de l'année 2024 est de 15,92 ETP, il était de 15,62 ETP en 2023.

Malgré la réduction de nos effectifs, nous continuons de répondre au mieux à nos missions pour tenir compte de nos besoins réels, maintenant que nous disposons du recul sur les moyens humains juste nécessaires à la réalisation des missions nouvelles qui nous ont été confiées par la loi de 2018.

Quantitativement, l'évolution du nombre d'ETP est due à un moindre recours aux CDD.

Autres moyens/dépenses engagées

Dans le prolongement de la stratégie de développement de nos activités, un effort a été poursuivi dans le domaine de la communication, en particulier sur les réseaux sociaux (achat d'espaces payants, recours à une agence de communication,...) et dans le recours aux services d'une attachée de presse.

Par ailleurs, le renouvellement d'une partie des postes informatiques pour des portables préfigure la mise en place d'un accord de type télétravail. Hormis ces investissements dans le domaine de la communication et de l'informatique un programme pluriannuel de mise aux normes thermique du bâtiment a été engagé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Sous réserve des adaptations prévues par le règlement N° 2019-03, les organismes paritaires de la formation professionnelle appliquent les dispositions du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (PCG). Les comptes annuels sont présentés et arrêtés en conformité avec l'arrêté du 26 décembre 2019 portant homologation du règlement n° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

Durée de l'exercice

Les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 sont d'une durée de 12 mois ».

Faits marquants 2024

Evolution de la demande de financement CPF PTP

Afin de développer le recours au CPF-PTP, un plan de communication avec une cible grand public a été initié en 2022 (communication sur les réseaux sociaux, participation aux salons, ...).

De même, nous avons mis en place en octobre 2022 un nouveau service de rappel systématique des personnes ayant initié une demande de financement dans notre SI sans pour autant finaliser leur dossiers.

Ce service a été poursuivi durant toute l'année 2024 et a permis de débloquer certains freins liés à l'utilisation de notre SI, à la relation avec l'organisme de formation choisi ou à l'entreprise d'origine de ces personnes. Outre le fait que ce service est très apprécié par les demandeurs, celui-ci nous a permis d'obtenir un niveau de demandes comparable à 2022 alors que celui-ci était en baisse de 4,5% au niveau national.

Enfin, durant l'année 2024, nous avons remis en place des permanences dans les préfectures de chacun des départements afin de proposer un service de proximité. Nous avons été contraints d'abandonner ce service car il ne répondait visiblement pas à un niveau de demande suffisant et il a été remplacé par une offre à distance.

Financement du CPF-PTP

Alors que la notification de notre dotation de décembre 2023 par France compétences s'établissait à environ 15M€, le CA de mai de la même structure a décidé de réduire cette dotation de 13% (soit 13M€ de dotation finale) pour répondre aux demandes d'économie formulées par l'Etat. Outre l'impact de cette réduction sur l'engagement des mois de juin à décembre, un travail a été réalisé sur nos charges de gestion afin de respecter le taux de frais de gestion autorisé malgré la baisse de l'assiette sur laquelle ils sont calculés. Malgré la connaissance tardive de cette information, ces efforts ont permis de respecter le taux de frais de gestion prévu et porté à 11% pour atténuer les effets de la réduction de l'assiette.

Transitions collectives

Le dispositif Transitions collective initié en 2021 a poursuivi son développement en 2024.

Transitions pro Centre Val de Loire est fortement impliqué à ce niveau puisque, en 2024, alors que la Région représente 3% des emplois salariés privés nationaux, 11% des financements Transco nationaux l'ont été en CVL.

Accompagnement VAE - Appel d'offres du Conseil régional

A l'été 2022, le Conseil Régional CVL a émis un appel d'offre pour sélectionner les structures chargées d'accompagner les personnes engagées dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Transitions pro CVL, à la tête d'un consortium de 5 structures a candidaté à cet appel d'offres pour le département du Loiret et notre offre a été retenue.

Notre offre a été retenue et le nouveau marché a débuté en octobre 2022 pour une durée de 4 années.

Outre le positionnement stratégique de fond que représente la sélection de Transitions pro, celle-ci a permis d'apporter en 2024 un complément de moyens de fonctionnement au pro rata du nombre d'accompagnements réalisés.

Excédents de trésorerie

Les articles R6352-21 et R6352-22 du code du travail et l'article D6323-21-1 du code du travail prévoyaient de longue date que les montants de trésorerie disponibles au 31.12 d'une année N et qui dépassaient 30% de l'ensemble des charges de l'année, devaient être reversés à l'Etat le 30 avril de l'année N+1.

Avant 2019, le montant de notre dotation pour l'année N était versé à partir du mois d'avril N+1 puisqu'ils étaient issus d'appels de fonds émis en février de l'année N+1. Ces articles avaient donc tout leur sens pour éviter de thésauriser sur les fonds de la formation.

Entre 2019 et 2021, la majorité de la collecte est appelée à être versée l'année N et à partir de 2022, la collecte est effectuée par l'URSSAF sur la base des éléments fournis par les entreprises au moyen de la DSN.

En conséquence, les sommes correspondant à la dotation de l'année N sont connues lors de l'arrêt des comptes de la même année.

Afin d'éviter "l'effet ciseau" provoqué par ce changement de recouvrement sur nos fonds propres (et par conséquent notre capacité d'engagement de l'année N+1), les modalités de calcul et de reversement des disponibilités excédentaires n'ont pas été applicables aux exercices comptables 2019, 2020 et 2021.

Pour 2023, la solution mise en place par France Compétences dans ce cadre a été de décaler à 2024 les versements de la 3ème et 4ème tranche de la dotation aussi aucun reversement n'est à effectuer pour cette année.

1/ Dotation relative au financement du dispositif PTP

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences, notamment de l'article 4, France compétences reverse aux organismes paritaires mentionnés au III de l'article 3 de loi du 5 septembre 2018 susvisé.

La dotation relative au financement des projets de transition professionnelle au titre de l'exercice 2024 a été comptabilisée en application de la délibération n° 2019-09-194 du Conseil d'Administration de France compétences.

Au 31/12/2024, les provisions de collecte à recevoir au titre de la masse salariale de 2024 ont été estimées sur la base des versements reçus à fin avril 2025 de France Compétence. »

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

2/ Provision pour risques et charges

Transitions Pro Centre Val de Loire comptabilise les engagements de retraite selon la recommandation 2013-02 de l'ANC. Les hypothèses retenues sont les suivantes :
 le taux d'actualisation utilisé est de 3,70%
 le taux de revalorisation des salaires est de 2,65%
 une probabilité de présence jusqu'à l'âge de la retraite est prise en compte. La provision tient compte d'un taux de charges sociales et fiscales de 62,76%

3/ Charges à payer pour engagements de financement de formation

Les engagements de financement de formation (EFF) relatifs à des actions de formation (contributions légales et supplémentaires) sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions. Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation.

À la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits au crédit du compte 4686 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

Le taux d'annulation observé sur les engagements PTP et Transition Collective au 31/12/2024 est de 10,35% pour les engagements 2023, de 11,75% pour les engagements 2022 et 12,90% sur les engagements 2021.

Le bureau du Conseil d'administration a pris la décision d'arrêter le taux d'annulation sur les engagements 2024 à 10,16% (au 31 décembre 2022, il était de 12,03%). Ce taux reflète la meilleure estimation des annulations probables.

4/ Durées d'amortissement

Les immeubles sont amortis selon la méthode des composants.

Bâtiment structure	L	50 ans
Bâtiment fenêtre/menuiserie	L	20 ans
Bâtiment toiture	L	15 ans
Installations	L	10 ans
Matériel de bureau	L	5 ans
Mobilier	L	10 à 15 ans
Logiciels	L	1 à 3 ans

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2024 sont de 18 185,68 euros.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Perspectives en termes d'activité :

CPF-PTP :

La demande de financement de CPF-PTP pour les premiers mois de 2025 est conforme à son niveau de 2024. La dotation notifiée en décembre 2024 par France compétence se situe au même niveau que la dotation 2024, soit une réduction d'environ 13% par rapport au niveau des années antérieures. Le CA de mai de France compétence confirmera ou non cette dotation, potentiellement revue à la baisse pour répondre aux recherches d'économies de l'Etat

Transco :

L'activité Transco en ce début 2025 est plus soutenue qu'à la même époque en 2024 (le dispositif est davantage connu grâce aux efforts de communication de Transitions pro) puisque de nombreuses entreprises sont d'ores et déjà engagées dans le processus. La convention de financement Transco 2025 est confirmée à hauteur d'environ 600k€ (-20% par rapport à 2024).

Accompagnements VAE (appel d'offre conseil régional) :

Les premiers mois de 2025 sont positifs en termes de recours à l'accompagnement VAE ce qui confirme nos prévisions budgétaires

SENIOR+

Un projet porté par Transitions pro et concernant l'emploi des seniors devrait être validé par le FSE avec un cofinancement par l'Etat. L'enjeu en termes de ressources en année pleine est d'environ 60k€ exclusivement dédiés à des ressources de gestion

Incertitude sur le niveau d'engagement possible en 2025 :

Le niveau de la dotation PTP pour 2025 est identique à celui de 2024, lui-même en réduction de 13% par rapport à l'enveloppe des années précédentes. En revanche, il existe une incertitude sur le fait que le niveau annoncé par France compétences en décembre 2024 sera effectivement maintenu dans un contexte de finances publiques où il est demandé à chaque ministère de faire des économies. Le CA de France compétences du mois de mai devrait apporter davantage d'éclairage à ce sujet.

Incertitude sur nos frais de gestion :

Notre budget de gestion 2024 est à l'équilibre en intégrant l'hypothèse de certaines ressources à hauteur de (13% du budget 2025) à propos desquelles nous ne disposons pas, à date, de certitudes :

- 1- niveau de la dotation CPF-PTP et taux de COM appliqué à cette dotation
- 2- produits financier : dépend de l'issue de la négociation sur les excédents
- 3- frais de gestion liés à l'appel d'offre du conseil régional : dépend du nombre d'accompagnements effectivement réalisés (paiement à l'acte)
- 4- frais de gestion sur Transco : dépend du niveau d'engagement Transco 2024 (frais de gestion = 4% de l'engagement) et convention 2024 toujours pas établie

Reversement de report à nouveau CIF et excédents de trésorerie PTP

Transitions Pro Centre Val de Loire devra reverser le Report à nouveau CIF CDI à France compétences au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'extinction des derniers congés individuels de formation engagés avant le 1er janvier 2019. Au 31/12/2023, il n'y a plus d'engagements CIF CDD, il reste néanmoins un engagement CIF CDI.

Pour l'exercice 2024, Transitions pro CVL ne sera pas concerné par le décret précisant les conditions de reversement à France compétences des excédents de trésorerie du fait du rapport niveau de trésorerie au 31 décembre 2024 / niveau de charges de l'année.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
PTP			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP :	6 817 586,00	6 817 586,00	-
▫ Collecte à recevoir année N	6 817 586,00	6 817 586,00	-
▫ Collecte à recevoir année N-1	-	-	-
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP :	25 697,77	25 697,77	-
▫ Avance sur dossier PTP	25 697,77	25 697,77	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	132 471,92	132 471,92	-
▫ AGEFIPH	50 000,00	50 000,00	-
▫ Autres	82 471,92	82 471,92	-
Sous-total PTP	6 975 755,69	6 975 755,69	-
Transitions Collectives			
▫ Créances et comptes rattachés au titre de TRANSCO :	-	-	-
▫ Avance sur dossier TRANSCO	-	-	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	358 121,72	358 121,72	-
▫ Autres	358 121,72	358 121,72	-
Sous-total Transitions Collectives	358 121,72	358 121,72	-
FIPU			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du FIPU	59 079,00	59 079,00	-
▫ Collecte à recevoir	59 079,00	59 079,00	-
▫ Créances et comptes rattachés au titre du FIPU :	4 749,99	4 749,99	-
▫ Avance sur dossier FIPU	4 749,99	4 749,99	-
Sous-total FIPU	63 828,99	63 828,99	-
PUR			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PUR :	61 994,00	61 994,00	-
▫ Collecte à recevoir	61 994,00	61 994,00	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	861,00	861,00	-
▫ Autres	861,00	861,00	-
Sous-total PUR	62 855,00	62 855,00	-
Total	7 460 561,40	7 460 561,40	-

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF - DISPOSITIFS

PRODUITS A RECEVOIR	2024	2023
PTP		
▫ Collecte à recevoir	6 817 586,00	8 059 908,00
▫ Année N	6 817 586,00	8 059 908,00
▫ Année N-1		
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP :	25 697,77	35 800,76
▫ Avance sur dossier PTP	25 697,77	35 800,76
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	132 471,92	61 070,19
▫ AGEFIPH	50 000,00	61 070,19
▫ Autres (Afdass - Opco EP)	82 471,92	
Sous total PTP	6 975 755,69	8 156 778,95
Transitions Collectives		
▫ Créances et comptes rattachés au titre de TRANSCO :	-	-
▫ Avance sur dossier TRANSCO	-	
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	358 121,72	-
▫ Année N	358 121,72	
Sous total Transitions Collectives	358 121,72	-
FIPU		
▫ Collecte à recevoir	59 079,00	-
▫ Année N	59 079,00	
▫ Créances et comptes rattachés au titre du FIPU :	4 749,99	-
▫ Avance sur dossier FIPU	4 749,99	
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-
▫ Autres		
Sous total FIPU	63 828,99	-
PUR C2P		
▫ Collecte à recevoir	61 994,00	-
▫ Année N	61 994,00	
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PUR C2P :	-	-
▫ Avance sur dossier PUR C2P		
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	861,00	-
▫ Autres	861,00	
Sous total PUR C2P	62 855,00	-
Total	7 460 561,40	8 156 778,95

DETAIL DU PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2024

PORTEFEUILLE	Valeur d'acquisition	Evaluation au 31/12/2024	+ ou - valeurs latentes	Provisions 2024
ACTIVITE PTP				
<i>Total I</i>	-	-	-	-
ACTIVITE Transitions Collectives				
<i>Total II</i>	-	-	-	-
ACTIVITE FIPU				
<i>Total III</i>	-	-	-	-
ACTIVITE PUR				
<i>Total IV</i>	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	-	-	-	-

DETAIL DES COMPTES BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTES BANCAIRES ET CAISSE	PTP		Transitions Collectives		FIPU		PUR		Moyens communs	
	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur
Caisse d'Epargne	10 313,38		2 622 860,07 €		282 375,63 €		46 670,71		164 342,02	
Caisse d'Epargne CAT	2 000 000,00				700 000,00 €					
Caisse									328,56	
Intérêts courus à recevoir			7 086,42 €		5 372,20 €				592,58	
Intérêts courus à recevoir CAT	71 402,49									
<i>Total</i>	2 081 715,87	-	2 629 946,49	-	987 747,83	-	46 670,71	-	165 263,16	-

5 911 344,06

COMPTES DE LIAISON	PTP	Transitions Collectives	FIPU	PUR	Moyens Communs
Comptes de liaison débiteur	139 455,54	7 568,62	14 521,78	3 717,22	
Comptes de liaison créditeur	282 022,88	6 065,68	6 065,68	-	165 263,16
<i>Total</i>	421 478,42	13 634,30	20 587,46	3 717,22	165 263,16

DISPONIBILITES TOTALES AU 31 DECEMBRE 2024

DISPONIBILITES TOTALES PAR DISPOSITIF	PTP	Transitions Collectives	FIPU	PUR	Moyens communs
	2 503 194,29	2 643 580,79	1 008 335,29	50 387,93	-

DETAIL DES DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			prov pour risques non utilisées	prov pour risques utilisées	
PTP					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2023	1 759,00			1 759,00	-
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2024		8 281,00			8 281,00
□ Litiges	-				-
Sous total PTP	1 759,00	8 281,00	-	1 759,00	8 281,00
Transitions Collectives					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2022	3 375,45			3 375,45	-
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2023	39 164,00			39 164,00	-
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2024		56 061,00			56 061,00
□ Litiges	-		-		-
Sous total Transitions Collectives	42 539,45	56 061,00	-	42 539,45	56 061,00
FIPU					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2024					-
□ Litiges			-		-
Sous total FIPU	-	-	-	-	-
PUR					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2024					-
□ Litiges					-
Sous total PUR	-	-	-	-	-
Total	44 298,45	64 342,00	-	44 298,45	64 342,00

Dont dotations & reprises :	Dotations	Reprises
□ Exploitation	64 342,00	44 298,45
□ Financières		
□ Exceptionnelles	-	-
TOTAL GENERAL	64 342,00	44 298,45

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN CINQ ANS AU +	A PLUS DE CINQ ANS
PTP				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du PTP :	8 274 574,71	7 797 273,44	477 301,24	
<i>Sous total PTP</i>	8 274 574,71	7 797 273,44	477 301,24	-
Transitions Collectives				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre de Transitions collectives :	493 659,75	331 461,51	175 082,68	
▫ Autres dettes :		-		
▫ Etat convention Transitions Collectives	2 480 548,89			-
<i>Sous total Transitions Collectives</i>	2 974 208,64	331 461,51	175 082,68	-
FIPU				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du FIPU :	1 006 916,45			1 006 916,45
▫ Autres dettes :		-		-
▫ CAP sur autres dettes	-	-		-
<i>Sous total FIPU</i>	1 006 916,45	-	-	1 006 916,45
PUR				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du PUR :	297 810,40			297 810,40
▫ Autres dettes :		-		-
▫ CAP sur autres dettes	-	-		-
<i>Sous total PUR</i>	297 810,40	-	-	297 810,40
<i>Total</i>	12 553 510,20	8 128 734,95	652 383,92	1 304 726,85

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

CHARGES A PAYER	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
PTP		
▣ Charges à payer sur Formations :	8 274 574,71	11 723 042,81
▣ PTP	8 274 574,71	11 723 042,81
▣ Collecte à reverser		
▣ Reversement de trésorerie		
Sous total PTP	8 274 574,71	11 723 042,81
Transitions Collectives		
▣ Charges à payer sur Formations :	493 659,75	218 961,15
▣ Transitions collectives	493 659,75	218 961,15
▣ Autres dettes :	2 480 548,89	2 479 479,66
▣ Etat convention Transitions Collectives	2 480 548,89	2 479 479,66
Sous total Transitions Collectives	2 974 208,64	2 698 440,81
FIPU		
▣ Charges à payer sur Formations :	1 006 916,45	-
▣ FIPU	1 006 916,45	
▣ Reversement de trésorerie		
Sous total FIPU	1 006 916,45	-
PUR		
▣ Charges à payer sur Formations :	297 810,40	-
▣ PUR	297 810,40	-
▣ Reversement de trésorerie		
Sous total PUR	297 810,40	-
Total	12 553 510,20	14 421 483,62

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2024	2023
Transitions Collectives		
▣ Produits constatés d'avance moyens généraux :		
▣ sur Activité		
▣ sur Fonctionnement		
Total	-	-

REPORT A NOUVEAU ET AFFECTATION DU RESULTAT

PTP	Débit	Crédit
RAN au 31/12/2023		697 630,95
Solde du Report A Nouveau avant affectation du Résultat 2024		697 630,95
Résultat 2024 de l'exercice		(574 368,96)
Solde du Report A Nouveau après affectation du Résultat 2024		123 261,99

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

OPERATIONS DE L'EXERCICE	PTP		TRANSCO		FIPU		PUR	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
▫ Différence de règlement								
▫ Autres produits exceptionnels								
▫ Autres charges exceptionnelles	4,89							
▫ Reprise exceptionnelle aux provisions								
Total	4,89	-	-	-	-	-	-	-

OPERATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	PTP		TRANSCO		FIPU		PUR	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
▫ Prov impôt produits financiers								
▫ Solde fournisseurs antérieurs et divers								
▫ Régularisations diverses								
▫ OD AN non reportée								
▫ Ecart règlement								
▫ chèques non débités								
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - Tout dispositif

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	18 710,86	917 713,33	12 957 503,79		13 893 927,98
B	Engagements & compléments de l'exercice N	-	388,09	51 189,95	15 785 294,71	15 836 872,75
C = A + B	TOTAL I	18 710,86	918 101,42	13 008 693,74	15 785 294,71	29 730 800,73
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	11 610,58	514 263,49	11 138 908,32	4 631 876,29	16 296 658,68
E	Annulations de l'exercice N	1 144,76	357 082,18	1 139 250,42	312 834,29	1 810 311,65
F = D + E	TOTAL II	12 755,34	871 345,67	12 278 158,74	4 944 710,58	18 106 970,33
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	5 955,52	46 755,75	730 535,00	10 840 584,13	11 623 830,40

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charge à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	17 339,67	643 258,55	11 281 661,31		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				15 785 294,71	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				10,16%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				1 604 434,59	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				4 631 876,29	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	17 339,67	643 258,55	11 281 661,31		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	3 870,05	38 258,28	481 848,75	9 548 983,83	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	3 870,05	38 258,28	481 848,75	9 548 983,83	10 072 960,91
Échéance à moins d'1 an		3 870,05	51 142,72	473 039,79	8 847 816,46	9 375 869,02
Échéance à plus d'1 an		-	-	8 808,96	701 167,37	709 976,33

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - PTP

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	18 710,86	901 453,44	12 702 919,53		13 623 083,83
B	Engagements & compléments de l'exercice N		388,09	51 189,95	13 320 286,80	13 371 864,84
C = A + B	TOTAL I	18 710,86	901 841,53	12 754 109,48	13 320 286,80	26 994 948,67
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	11 610,58	501 379,05	10 911 368,68	4 183 465,44	15 607 823,75
E	Annulations de l'exercice N	1 144,76	353 706,73	1 124 000,23	262 824,48	1 741 676,20
F = D + E	TOTAL II	12 755,34	855 085,78	12 035 368,91	4 446 289,92	17 349 499,95
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	5 955,52	46 755,75	718 740,57	8 873 996,88	9 645 448,72

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	17 084,10	630 374,11	11 075 584,60		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				13 320 286,80	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				10,35%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				1 378 392,00	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				4 183 465,44	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	17 084,10	630 374,11	11 075 584,60		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	3 870,05	38 258,28	474 016,99	7 758 429,36	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	3 870,05	38 258,28	474 016,99	7 758 429,36	8 274 574,68
Échéance à moins d'1 an		3 870,05	38 258,28	465 208,03	7 289 937,08	7 797 273,44
Échéance à plus d'1 an				8 808,96	468 492,28	477 301,24

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - Transitions Collectives

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	-	16 259,89	254 584,26		270 844,15
B	Engagements & compléments de l'exercice N	-	-	-	722 914,76	722 914,76
C = A + B	TOTAL I	-	16 259,89	254 584,26	722 914,76	993 758,91
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	-	12 884,44	227 539,64	156 172,18	396 596,26
E	Annulations de l'exercice N	-	3 375,45	15 250,19	22 281,61	40 907,25
F = D + E	TOTAL II	-	16 259,89	242 789,83	178 453,79	437 503,51
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	-	-	11 794,43	544 460,97	556 255,40

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	-	12 884,44	206 076,71		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				722 914,76	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				11,19%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				80 914,59	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				156 172,18	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	206 076,71		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	7 831,76	485 827,99	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	-	12 884,44	7 831,76	485 827,99	506 544,19
Échéance à moins d'1 an		-	12 884,44	7 831,76	310 745,31	331 461,51
Échéance à plus d'1 an				-	175 082,68	175 082,68

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - FIPU

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	-	-	-		-
B	Engagements & compléments de l'exercice N	-	-	-	1 387 043,42	1 387 043,42
C = A + B	TOTAL I	-	-	-	1 387 043,42	1 387 043,42
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	-	-	-	263 403,38	263 403,38
E	Annulations de l'exercice N	-	-	-	21 722,25	21 722,25
F = D + E	TOTAL II	-	-	-	285 125,63	285 125,63
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	-	-	-	1 101 917,79	1 101 917,79

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	-	-	-		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				1 387 043,42	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				8,42%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				116 723,96	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				263 403,38	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	-		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	-	1 006 916,08	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	-	-	-	1 006 916,08	1 006 916,08
Échéance à moins d'1 an		-	-	-	982 697,20	982 697,20
Échéance à plus d'1 an				-	24 218,88	24 218,88

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - PUR

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	-	-	-		-
B	Engagements & compléments de l'exercice N	-	-	-	355 049,73	355 049,73
C = A + B	TOTAL I	-	-	-	355 049,73	355 049,73
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	-	-	-	28 835,29	28 835,29
E	Annulations de l'exercice N	-	-	-	6 005,95	6 005,95
F = D + E	TOTAL II	-	-	-	34 841,24	34 841,24
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	-	-	-	320 208,49	320 208,49

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	-	-	-		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				355 049,73	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				8,00%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				28 404,04	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				28 835,29	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	-		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	-	297 810,40	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	-	-	-	297 810,40	297 810,40
Échéance à moins d'1 an		-	-	-	264 436,87	264 436,87
Échéance à plus d'1 an				-	33 373,53	33 373,53

REGLEMENTATION APPLICABLE AUX CPIR

DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES

Article R6332-27

Les disponibilités, dont un opérateur de compétences peut disposer au 31 décembre d'une année donnée au titre des actions de l'alternance ou du plan de développement des compétences, ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation.

▪ Evaluation du 1/3 des charges comptabilisées:

ELEMENTS	PTP
Charges comptabilisées (Total des charges du comptes de résultat hors reversement de trésorerie déjà comptabilisé)	14 088 690,50
- Contribution FPSPP :	-
- Excédents financiers :	173,90
- Dotations aux amortissements et aux provisions :	52 795,01
Total des charges comptabilisées hors Contribution FPSPP, Excédents financiers et DAP =	14 035 721,59
Tiers des charges comptabilisées hors Contribution FPSPP, Excédents financiers et DAP =	4 678 573,86

▪ Détail des comptes financiers et des dettes financières:

ELEMENTS	PTP
1/ Valeurs mobilières de placement	
2/ Banques - Etablissements financiers et assimilés/comptes à solde débiteur et <u>caisse</u>	2 081 715,87
3/ Compte de liaison débiteur ou créditeur	421 478,42
4/ Banques - comptes à solde créditeur et concours bancaires courants	
SOUS-TOTAL (1 + 2 +/- 4 -5) :	2 503 194,29

▪ Evaluation des disponibilités excédentaires au 31/12/2022 :

ELEMENTS	PTP
Disponibilités au 31/12/2024	2 503 194,29
+ Plus-Values latentes au 31/12/2024	
- Contribution FPSPP	-
Disponibilités au 31/12/2024 hors Contribution FPSPP	2 503 194,29
1/3 des charges comptabilisées au 31/12/2024	4 678 573,86
Montant des disponibilités excédentaires	Néant

Art 154-3 : CPIR - Tableau des charges par destination et respect des plafonnements des frais de gestion

FRAIS DE GESTION (Art.D 6323-21-5)						TOTAL
2023	Instruction et suivi des projets de transition professionnelle et des projets mentionnés au 2° du II de l'article L.5422-1	Mission de suivi de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle	Remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction	Information des salariés	Qualité des formations dispensées	
Achats et services extérieurs	173 268,97	5 064,65	80 371,00	103 531,28	20 890,58	383 126,48
Impôts, taxes et versements assimilés	58 581,83	1 712,35		35 003,68	7 063,06	102 360,91
Charges de personnel	642 740,05	18 787,29		384 048,58	77 493,48	1 123 069,40
Autres charges nettes de fonctionnement	- 24 083,26	- 703,95		- 14 390,17	- 2 903,66	- 42 081,04
Dotation aux amortissements et provisions	30 214,93	883,18		18 053,96	3 642,94	52 795,01
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	880 722,52	25 743,51	80 371,00	526 247,32	106 186,40	1 619 270,76
PLAFONNEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (II)	781 008,67	22 828,88	71 271,54	466 666,53	94 164,17	1 435 939,78
DIFFÉRENTIEL (I - II)	99 713,85	2 914,63	9 099,46	59 580,79	12 022,24	183 330,98
BASE ET TAUX DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	5,98%	0,17%	0,55%	3,57%	0,72%	11,00%

VARIATION DES IMMOBILISATIONS MOENS COMMUNS SUR L'EXERCICE

ELEMENTS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
□ Logiciels	159 861,07	-	-	159 861,07
□ Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL I	159 861,07	-	-	159 861,07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
□ Terrains	107 292,10	-	-	107 292,10
□ Constructions sur sol propre	876 699,67	128 481,21	42 178,91	963 001,97
□ Constructions sur sol d'autrui	-			-
□ Installations générales, agencements, aménagements	480 369,84	20 569,03	8 383,78	492 555,09
□ Matériel de transport	-			-
□ Matériel informatique	39 228,28	49 419,66		88 647,94
□ Matériel de bureau	26 163,21			26 163,21
□ Mobilier	92 496,12			92 496,12
□ Immobilisations corporelles en cours	-			-
□ Avances & acomptes				-
TOTAL II	1 622 249,22	198 469,90	50 562,69	1 770 156,43
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
□ Titres de participation BPVF				-
□ Dépôts et cautionnements	214,09		214,09	-
TOTAL III	214,09	-	214,09	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 782 324,38	198 469,90	50 776,78	1 930 017,50

VARIATION DES AMORTISSEMENTS MOYENS COMMUNS SUR L'EXERCICE

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▫ Logiciels	159 861,07	-		159 861,07
TOTAL I	159 861,07	-	-	159 861,07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▫ Constructions sur sol propre	743 712,34	13 951,43	42 178,91	715 484,86
▫ Constructions sur sol d'autrui	-			-
▫ Installations générales, agencements, aménagements	471 692,92	3 061,94	8 383,78	466 371,08
▫ Matériel de transport	-			-
▫ Matériel informatique	39 228,28	274,55		39 502,83
▫ Matériel de bureau	26 163,21	-		26 163,21
▫ Mobilier	92 496,12	-		92 496,12
TOTAL II	1 373 292,87	17 287,92	50 562,69	1 340 018,10
TOTAL GENERAL (I+II)	1 533 153,94	17 287,92	50 562,69	1 499 879,17

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF MOYENS COMMUNS

PRODUITS A RECEVOIR	2024	2023
- Produits à recevoir de fonctionnement : - Frais de fonctionnement sur projets - Frais de fonctionnement EVA - Frais de fonctionnement subvention Transitions Collectives - Autres produits à recevoir : - Rbt divers fonct PTP - Acomptes fournisseurs & avoir à recevoir & autres fonct PTP - Acomptes fournisseurs & avoir à recevoir & autres fonct Transco		
	121 190,00	114 588,00
	38 427,00	39 533,00
	82 763,00	75 055,00
	18 293,26	19 636,63
	143,64	8 814,56
	17 248,98	10 154,37
	900,64	667,70
Sous total Moyens Communs	139 483,26	134 224,63

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2024	2023
- Charges constatées d'avance moyens généraux : - sur Activité - sur Fonctionnement		
	46 543,04	15 018,32
Total	46 543,04	15 018,32

DETAIL DES DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS MOYENS COMMUNS

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			prov pour risques non utilisées	prov pour risques utilisées	
FONCTIONNEMENT					
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES					
▫ Autres provisions :	-				-
- Indemnités de fin de carrière	603 669,10	35 507,09			639 176,19
Sous total I	603 669,10	35 507,09	-	-	639 176,19
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
▫ Immobilisations incorporelles	-				-
▫ Immobilisations corporelles	-				-
▫ Immobilisations financières	-				-
▫ Entreprises cotisantes	-				-
▫ Autres créances	-				-
▫ Autres provisions pour dépréciation :	-				-
Sous total II	-	-	-	-	-
Sous total fonctionnement PTP	603 669,10	35 507,09	-	-	639 176,19
Transitions Collectives Fonctionnement					
▫ Autres provisions :	-				-
- Indemnités de fin de carrière	6 286,32	3 315,82			9 602,14
Sous total Fonctionnement Transitions Collectives	6 286,32	3 315,82	-	-	9 602,14
Total Moyens communs	609 955,42	38 822,91	-	-	648 778,33

<u>Dont dotations & reprises :</u>	Dotations	Reprises
▫ Exploitation	38 822,91	-
▫ Financières		
▫ Exceptionnelles		
TOTAL GENERAL	38 822,91	-

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF MOYENS COMMUNS

CHARGES A PAYER	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
▣ FNP - Fournisseurs :	60 157,58	135 736,34
▣ Fournisseurs	53 245,97	120 665,91
▣ FNP	6 911,61	15 070,43
▣ Dettes fiscales :	74 703,27	59 078,17
▣ Provision charges sur congés payés	16 960,57	16 513,95
▣ Organismes fiscaux	57 742,70	42 564,22
▣ Dettes sociales :	364 769,72	323 120,28
▣ Provision pour congés payés	159 693,64	159 167,80
▣ Provision charges sur congés payés	83 271,14	81 479,60
▣ Organismes sociaux	121 804,94	82 472,88
▣ Autres charges de personnel		
▣ Autres dettes :	35 716,00	41 182,40
▣ PIC VAE	35 716,00	33 657,00
▣ IJ reçues		
▣ Crédoiteurs divers	-	6 872,27
▣ Banque	-	653,13
Sous total Fonctionnement PTP	535 346,57	559 117,19
Transitions Collectives		
▣ FNP - Fournisseurs :	-	94,80
▣ Fournisseurs	-	94,80
▣ FNP		
▣ Dettes fiscales :	13 012,00	7 345,25
▣ Provision charges sur congés payés	889,95	684,37
▣ Organismes fiscaux	12 122,05	6 660,88
▣ Dettes sociales :	21 970,20	17 553,29
▣ Provision pour congés payés	8 379,36	6 596,20
▣ Provision charges sur congés payés	4 369,35	3 376,66
▣ Organismes sociaux	9 221,49	7 580,43
▣ Autres charges de personnel		
Sous total Fonctionnement Transitions Collectives	34 982,20	24 993,34
Total Moyens communs	570 328,77	584 110,53

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2024	2023
Transitions Collectives		
▣ Produits constatés d'avance moyens généraux :		
▣ sur Activité		
▣ sur Fonctionnement		
Total	-	-

BILAN ACTIF MOYENS COMMUNS - EXERCICE 2024

ACTIF	Moyens Communs			
	2024			2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	159 861,07	159 861,07	-	
Immobilisations corporelles	1 770 156,43	1 340 018,10	430 138,33	
Immobilisations financières	-	-	-	
Compte de liaison investissement			-	
Total de l'actif immobilisé (I)	1 930 017,50	1 499 879,17	430 138,33	-
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	139 483,26		139 483,26	
Charges constatées d'avance	46 543,04		46 543,04	
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	165 263,16		165 263,16	
Comptes de liaison			1 033 080,80	
Total de l'actif circulant (II)	351 289,46	-	1 384 370,26	-
TOTAL GENERAL (I+II)	2 281 306,96	1 499 879,17	1 814 508,59	-

BILAN PASSIF MOYENS COMMUNS - EXERCICE 2024

PASSIF	Moyens Communs	
	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserve		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit		
Total des fonds propres (I)	-	
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	648 778,33	
Total des provisions (III)	648 778,33	
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées		
Dettes fournisseurs	60 157,58	
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales	87 715,27	
▫ Dettes sociales	386 739,92	
Dettes sur immobilisations		
▫ Compte de liaison Moyens Communs Investissements	430 138,33	
Autres dettes		
▫ Autres dettes d'exploitation	35 716,00	
Dettes financières		
▫ Compte de liaison	165 263,16	
Comptes de régularisation		
▫ Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	1 165 730,26	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 814 508,59	-

BILAN ACTIF PTP - EXERCICE 2024

ACTIF	PTP			
	2024			2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations corporelles			-	248 956,35
Immobilisations financières				214,09
Compte de liaison investissement	1 628 624,50	1 265 656,90	362 967,60	
			-	
Total de l'actif immobilisé (I)	1 628 624,50	1 265 656,90	362 967,60	249 170,44
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	6 817 586,00		6 817 586,00	8 059 908,00
Créances sur autres subventions				
▫ Subventions Transitions Collectives				
▫ Subventions & aides publiques à recevoir	132 471,92		132 471,92	61 070,19
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP	25 697,77		25 697,77	35 800,76
Adhérents et comptes rattachés				
Autres créances	-		-	58 501,93
Charges constatées d'avance	-		-	15 018,32
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	2 081 715,87		2 081 715,87	5 086 208,39
Compte de liaison moyens communs	139 455,54		139 455,54	
			-	
Comptes de liaison	-			59 300,69
Total de l'actif circulant (II)	9 196 927,10	-	9 196 927,10	13 375 808,28
TOTAL GENERAL (I+II)	10 825 551,60	1 265 656,90	9 559 894,70	13 624 978,72

BILAN PASSIF PTP - EXERCICE 2024

PASSIF	PTP	
	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserve		
Report à nouveau	697 630,95	(1 005 041,79)
Excédent ou déficit	(574 368,96)	1 702 672,74
Total des fonds propres (I)	123 261,99	697 630,95
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	8 281,00	1 759,00
Provisions pour charges		603 669,10
Total des provisions (III)	8 281,00	605 428,10
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées		
France Compétences		
Etat convention Transitions Collectives		
Charges à payer pour engagements de financement de formation	8 274 574,71	11 762 710,48
Dettes fournisseurs		135 736,34
Dettes fiscales et sociales :		
▣ Dettes fiscales		59 170,17
▣ Dettes sociales		323 120,28
Autres dettes		41 182,40
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison Moyens Communs	871 754,12	
Comptes de liaison	282 022,88	
Total des dettes (IV)	9 428 351,71	12 321 919,67
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	9 559 894,70	13 624 978,72

COMPTE DE RESULTAT PTP EN LISTE - EXERCICE 2024

	PTP 2024	PTP 2023	Variation	%
Concours de France Compétences				
▫ au titre des collectes légales	13 053 998,00	15 207 317,00	(2 153 319,00)	-14,16%
▫ au titre de la péréquation				
Contributions supplémentaires		3 530 020,00	(3 530 020,00)	-100,00%
Subventions de formation	182 471,92	96 846,10	85 625,82	88,41%
Utilisation des fonds dédiés			-	
Autres produits de formation			-	
▫ Reprise de provisions	1 759,00	5 432,00	(3 673,00)	-67,62%
▫ Autres produits	4,89		4,89	
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	13 238 233,81	18 839 615,10	(5 601 381,29)	-29,73%
Charges de formation				
▫ Projets de transition professionnelle PTP	11 952 657,58	15 544 509,49	(3 591 851,91)	-23,11%
▫ VAE	206 698,00	92 511,60	114 186,40	123,43%
▫ Provisions pour risque de non utilisation des subventions	8 281,00	1 759,00	6 522,00	370,78%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	173,90	31 443,01	(31 269,11)	-99,45%
Reports en fonds dédiés cofinancement PUR PTP	211 544,00		211 544,00	
Autres charges	4 776,26		4 776,26	
TOTAL CHARGES DE FORMATION	12 384 130,74	15 670 223,10	(3 286 092,36)	-20,97%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	854 103,07	3 169 392,00	(2 315 288,93)	-73,05%

COMPTE DE RESULTAT PTP EN LISTE - EXERCICE 2024 (SUITE)

	PTP 2024	PTP 2023	Variation	%
Subvention de fonctionnement	42 297,00	33 294,50	9 002,50	27,04%
Transferts de charges			-	N/A
Reprises de provisions pour risques et charges				
□ Au titre des appels à projets FPSPP			-	N/A
□ Autres			-	N/A
Utilisation des fonds dédiés			-	N/A
Autres produits			-	N/A
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	42 297,00	33 294,50	9 002,50	27,04%
Autres achats et charges externes	383 126,48	403 147,47	(20 020,99)	-4,97%
Impôts et taxes	102 360,91	92 964,23	9 396,68	10,11%
Charges de personnel Salaires et traitements				
□ Salaires et traitements	725 153,87	712 343,81	12 810,06	1,80%
□ Charges sociales	397 915,53	375 973,85	21 941,68	5,84%
Dotation aux amortissements et provisions				
□ Dotation aux amortissements et dépréciations	17 287,92	11 772,62	5 515,30	46,85%
□ Dotation aux provisions	35 507,09	75 792,03	(40 284,94)	-53,15%
Reports en fonds dédiés			-	N/A
Autres charges			-	N/A
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 661 351,80	1 671 994,01	(10 642,21)	-0,64%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(1 619 054,80)	(1 638 699,51)	19 644,71	-1,20%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	(764 951,73)	1 530 692,49	(2 295 644,22)	-149,97%
PRODUITS FINANCIERS	233 790,73	177 891,89	55 898,84	31,42%
CHARGES FINANCIERES		653,13	(653,13)	-100,00%
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	233 790,73	177 238,76	56 551,97	31,91%
PRODUITS EXCEPTIONNELS		714,59	(714,59)	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	215,96	20,35	195,61	961,23%
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(215,96)	694,24	(910,20)	-131,11%
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	42 992,00	34 234,00	8 758,00	25,58%
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	(574 368,96)	1 674 391,49	(2 248 760,45)	-134,30%

BILAN ACTIF TRANSITIONS COLLECTIVES - EXERCICE 2024

ACTIF	TRANSITIONS COLLECTIVES			
	2024			2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations corporelles			-	-
Immobilisations financières			-	-
Compte de liaison investissement	88 389,76	68 690,55	19 699,21	-
Total de l'actif immobilisé (I)	88 389,76	68 690,55	19 699,21	-
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence			-	-
Créances sur autres subventions			-	-
▫ Subventions Transitions Collectives	-		-	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir			-	-
▫ Créances et comptes rattachés au titre du TCO	-		-	-
Adhérents et comptes rattachés				
Autres créances	358 121,72		358 121,72	75 722,70
Charges constatées d'avance			-	-
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	2 629 946,49		2 629 946,49	2 762 878,88
Comptes de liaison moyens communs	7 568,62		7 568,62	
Comptes de liaison	70 404,35		70 404,35	
Total de l'actif circulant (II)	3 066 041,18	-	3 066 041,18	2 838 601,58
TOTAL GENERAL (I+II)	3 154 430,94	68 690,55	3 085 740,39	2 838 601,58

BILAN PASSIF TRANSITIONS COLLECTIVES - EXERCICE 2024

PASSIF	TRANSITIONS COLLECTIVES	
	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserve		
Report à nouveau	7 040,97	63 617,27
Excédent ou déficit	1 117,38	(56 576,30)
Total des fonds propres (I)	8 158,35	7 040,97
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	56 061,00	42 539,45
Total des provisions (III)	56 061,00	42 539,45
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées		
France Compétences		
Etat convention Transitions Collectives	2 480 548,89	2 479 479,66
Charges à payer pour engagements de financement de formation	493 659,75	218 961,15
Dettes fournisseurs		94,80
Dettes fiscales et sociales :		
▣ Dettes fiscales		7 345,25
▣ Dettes sociales		17 553,29
Autres dettes		
Compte de liaison Moyens Communs	47 312,40	
Produits constatés d'avance	-	
Compte de liaison dettes financières		59 300,69
Compte de liaison		
Total des dettes (IV)	3 021 521,04	2 782 734,84
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 085 740,39	2 832 315,26

COMPTE DE RESULTAT TRANSITIONS COLLECTIVES EN LISTE - EXERCICE 2024

	TRANSITIONS COLLECTIVES 2024	TRANSITIONS COLLECTIVES 2023	Variation	%
Concours de France Compétences				
▢ au titre des collectes légales			-	
▢ au titre de la péréquation			-	
Contributions supplémentaires			-	
Subventions de formation				
▢ Transitions Collectives	699 563,92	94 578,28	604 985,64	639,67%
▢ FPSPP			-	
▢ Régions			-	
▢ Autres			-	
▢ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation			-	
Utilisation des fonds dédiés			-	
Autres produits de formation			-	
▢ Reprise de provisions	42 539,45	68 762,00	(26 222,55)	-38,14%
▢ Autres produits			-	
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	742 103,37	163 340,28	578 763,09	354,33%
Charges de formation				
▢ Projets de transition professionnelle PTP			-	
▢ VAE			-	
▢ Transitions Collectives	671 294,86	169 212,73	502 082,13	296,72%
▢ Conges individuels de formation CIF			-	
▢ Bilan de compétence			-	
▢ Validation des acquis de l'expérience			-	
▢ Formation CIF hors temps de travail			-	
▢ Provisions pour risque de non utilisation des subventions	56 061,00	42 539,45	13 521,55	31,79%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires			-	
Reports en fonds dédiés			-	
Autres charges	2 116,81		2 116,81	
TOTAL CHARGES DE FORMATION	729 472,67	211 752,18	517 720,49	244,49%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	12 630,70	(48 411,90)	61 042,60	-126,09%

COMpte de RESULTAT TRANSITIONS COLLECTIVES EN LISTE - EXERCICE 2024 (SUITE)

	TRANSITIONS COLLECTIVES 2024	TRANSITIONS COLLECTIVES 2023	Variation	%
Subvention de fonctionnement	112 546,60	86 353,71	26 192,89	30,33%
Transferts de charges			-	
Reprises de provisions pour risques et charges				
Au titre des appels à projets FPSPP		-	-	
Autres		-	-	
Utilisation des fonds dédiés		-	-	
Autres produits			-	
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	112 546,60	86 353,71	26 192,89	30,33%
Autres achats et charges externes	29 154,96	23 652,29	5 502,67	23,26%
Impôts et taxes	6 941,70	5 908,04	1 033,66	17,50%
Charges de personnel Salaires et traitements				
Salaires et traitements	65 602,92	59 281,28	6 321,64	10,66%
Charges sociales	37 073,27	29 963,74	7 109,53	23,73%
Dotation aux amortissements et provisions				
Dotation aux amortissements et dépréciations			-	
Dotation aux provisions	3 315,82	6 286,32	(2 970,50)	-47,25%
Reports en fonds dédiés			-	
Autres charges			-	
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	142 088,67	125 091,67	16 997,00	13,59%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(29 542,07)	(38 737,96)	9 195,89	-23,74%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	(16 911,37)	(87 149,86)	70 238,49	-80,60%
PRODUITS FINANCIERS	29 170,75	36 501,56	(7 330,81)	-20,08%
CHARGES FINANCIERES			-	
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	29 170,75	36 501,56	(7 330,81)	-20,08%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			-	
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	11 142,00	5 928,00	5 214,00	87,96%
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	1 117,38	(56 576,30)	57 693,68	-101,97%

BILAN ACTIF FIPU - EXERCICE 2024

ACTIF	FIPU			
	2024			2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations corporelles			-	-
Immobilisations financières			-	-
Compte de liaison investissement	169 591,82	131 795,30	37 796,52	-
Total de l'actif immobilisé (I)	169 591,82	131 795,30	37 796,52	-
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	59 079,00		59 079,00	
Créances sur autres subventions				
▢ Subventions Transitions Collectives				
▢ Subventions & aides publiques à recevoir			-	
▢ Créances et comptes rattachés au titre du FIPU	4 749,99		4 749,99	
Adhérents et comptes rattachés				
Autres créances			-	
Charges constatées d'avance			-	
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	987 747,83		987 747,83	
Comptes de liaison moyens communs	14 521,78		14 521,78	
Total de l'actif circulant (II)	1 066 098,60	-	1 066 098,60	-
TOTAL GENERAL (I+II)	1 235 690,42	131 795,30	1 103 895,11	-

BILAN PASSIF FIPU - EXERCICE 2024

PASSIF	FIPU	
	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserve		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit	135,54	
Total des fonds propres (I)	135,54	
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	
Total des provisions (III)	-	
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées		
France Compétences		
Etat convention Transitions Collectives		
Charges à payer pour engagements de financement de formation	1 006 916,45	
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales		
▫ Dettes sociales		
Autres dettes		
Compte de liaison Moyens Communs	90 777,44	
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison	6 065,68	
Total des dettes (IV)	1 103 759,57	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 103 895,11	-

COMPTE DE RESULTAT FIPU EN LISTE - EXERCICE 2024

	FIPU 2024	FIPU 2023	Variation	%
Concours de France Compétences				
☐ au titre des collectes légales	1 309 608,00		1 309 608,00	
☐ au titre de la péréquation			-	
Contributions supplémentaires			-	
Subventions de formation				
☐ Transitions Collectives			-	
☐ FPSPP			-	
☐ Régions			-	
☐ Autres			-	
☐ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation			-	
Utilisation des fonds dédiés			-	
Autres produits de formation			-	
☐ Reprise de provisions			-	
☐ Autres produits			-	
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	1 309 608,00	-	1 309 608,00	
Charges de formation			-	
☐ Projets de transition professionnelle PTP FIPU	1 270 319,46		1 270 319,46	
☐ VAE			-	
☐ Transitions Collectives			-	
☐ Conges individuels de formation CIF			-	
☐ Bilan de compétence			-	
☐ Validation des acquis de l'expérience			-	
☐ Formation CIF hors temps de travail			-	
☐ Provisions pour risque de non utilisation des subventions			-	
Reversements au titre des disponibilités excédentaires			-	
Reports en fonds dédiés			-	
Autres charges de formation			-	
TOTAL CHARGES DE FORMATION	1 270 319,46	-	1 270 319,46	
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	39 288,54	-	39 288,54	

COMPTE DE RESULTAT FIPU EN LISTE - EXERCICE 2024 (SUITE)

	FIPU 2024	FIPU 2023	Variation	%
Subvention de fonctionnement			-	
Transferts de charges			-	
Reprises de provisions pour risques et charges				
□ Au titre des appels à projets FPSP			-	
□ Autres			-	
Utilisation des fonds dédiés			-	
Autres produits			-	
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	
Autres achats et charges externes			-	
Impôts et taxes			-	
Charges de personnel Salaires et traitements				
□ Salaires et traitements	25 261,00		25 261,00	
□ Charges sociales	13 892,00		13 892,00	
Dotation aux amortissements et provisions				
□ Dotation aux amortissements et dépréciations			-	
□ Dotation aux provisions			-	
Reports en fonds dédiés			-	
Autres charges			-	
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	39 153,00	-	39 153,00	
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(39 153,00)	-	(39 153,00)	
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	135,54	-	135,54	
PRODUITS FINANCIERS			-	
CHARGES FINANCIERES			-	
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	-	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			-	
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			-	
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	135,54	-	135,54	

BILAN ACTIF PUR - EXERCICE 2024

ACTIF	PUR			
	2024			2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles			-	
Immobilisations corporelles			-	
Immobilisations financières			-	
Compte de liaison investissement	43 411,42	33 736,43	9 675,00	
			-	
Total de l'actif immobilisé (I)	43 411,42	33 736,43	9 675,00	-
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	62 855,00		62 855,00	
Créances sur autres subventions				
▢ Subventions Transitions Collectives				
▢ Subventions & aides publiques à recevoir			-	
▢ Créances et comptes rattachés au titre du PUR			-	
Adhérents et comptes rattachés				
Autres créances	-		-	
Charges constatées d'avance	-		-	
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	46 670,71		46 670,71	
Comptes de liaison moyens communs	3 717,22		3 717,22	
Comptes de liaison	217 684,62		217 684,62	
Total de l'actif circulant (II)	330 927,55	-	330 927,55	-
TOTAL GENERAL (I+II)	374 338,98	33 736,43	340 602,55	-

BILAN PASSIF PUR - EXERCICE 2024

PASSIF	PUR	
	2024	2023
FONDS PROPRES		
Réserve		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit	19 555,31	
Total des fonds propres (I)	19 555,31	
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	
Total des provisions (III)	-	
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées		
France Compétences		
Etat convention Transitions Collectives		
Charges à payer pour engagements de financement de formation	297 810,40	
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales		
▫ Dettes sociales		
Autres dettes		
Compte de liaison Moyens Communs	23 236,84	
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison dettes financières		
Total des dettes (IV)	321 047,24	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	340 602,55	

COMPTE DE RESULTAT PUR EN LISTE - EXERCICE 2024

	PUR 2024	PUR 2023	Variation	%
Concours de France Compétences				
☐ au titre des collectes légales	137 500,00		137 500,00	
☐ au titre de la péréquation			-	
Contributions supplémentaires			-	
Subventions de formation				
☐ Transitions Collectives			-	
☐ FPSPP			-	
☐ Régions			-	
☐ Autres			-	
☐ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation			-	
Utilisation des fonds dédiés	211 544,00		211 544,00	
Autres produits de formation			-	
☐ Reprise de provisions			-	
☐ Autres produits			-	
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	349 044,00	-	349 044,00	
Charges de formation			-	
☐ Projets de transition professionnelle PTP PUR	326 645,69		326 645,69	
☐ VAE			-	
☐ Transitions Collectives			-	
☐ Conges individuels de formation CIF			-	
☐ Bilan de compétence			-	
☐ Validation des acquis de l'expérience			-	
☐ Formation CIF hors temps de travail			-	
☐ Provisions pour risque de non utilisation des subventions			-	
Reversements au titre des disponibilités excédentaires			-	
Reports en fonds dédiés			-	
Autres charges de formation			-	
TOTAL CHARGES DE FORMATION	326 645,69	-	326 645,69	
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	22 398,31	-	22 398,31	

COMpte DE RESULTAT PUR EN LISTE - EXERCICE 2024 (SUITE)

	PTP 2024	PTP 2023	Variation	%
Subvention de fonctionnement	861,00		861,00	
Transferts de charges			-	
Reprises de provisions pour risques et charges				
□ Au titre des appels à projets FPSPP			-	
□ Autres			-	
Utilisation des fonds dédiés			-	
Autres produits			-	
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	861,00	-	861,00	
Autres achats et charges externes			-	
Impôts et taxes			-	
Charges de personnel Salaires et traitements				
□ Salaires et traitements	2 390,00		2 390,00	
□ Charges sociales	1 314,00		1 314,00	
Dotation aux amortissements et provisions				
□ Dotation aux amortissements et dépréciations			-	
□ Dotation aux provisions			-	
Reports en fonds dédiés			-	
Autres charges			-	
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	3 704,00	-	3 704,00	
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(2 843,00)	-	(2 843,00)	
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	19 555,31	-	19 555,31	
PRODUITS FINANCIERS			-	
CHARGES FINANCIERES			-	
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	-	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			-	
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			-	
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	19 555,31	-	19 555,31	